

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

(21) N° d'enregistrement national :

2 761 663

97 08224

(51) Int Cl⁶ : B 65 D 1/02

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

(22) Date de dépôt : 30.06.97.

(30) Priorité : 04.04.97 IT 97000232.

(71) Demandeur(s) : VETRERIE BRUNI SRL SOCIEDAD
DE RESPONSABILIDAD LIMITADA — IT.

(43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 09.10.98 Bulletin 98/41.

(56) Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

(72) Inventeur(s) : KELMAN TALIA.

(73) Titulaire(s) :

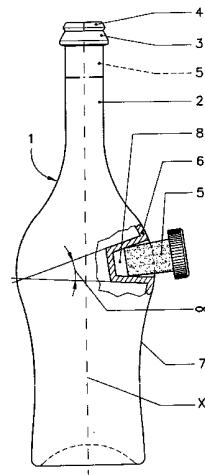
(74) Mandataire(s) : CABINET WEINSTEIN.

(54) BOUTEILLE COMPORTANT UN EVIDEMENT DE RECEPTION DU BOUCHON RETIRE.

(57) L'invention concerne une bouteille comportant un évi-
nement de réception du bouchon retiré.

La paroi (6) constituant le fût (7) de la bouteille (1) pré-
sente une déformation orientée vers le côté intérieur de la
bouteille qui délimite un évidement (8) dans lequel peut être
inséré le bouchon retiré de la bouteille (1). Pour simplifier la
réinsertion du bouchon (5) dans l'ouverture de la bouteille et
pour éviter une dilatation du bouchon qui vient d'être retiré,
l'évidement destiné à recevoir le bouchon diminue avanta-
geusement de manière tronconique vers le côté intérieur de
la bouteille.

L'invention est applicable notamment dans le domaine
de la fabrication des bouteilles.



La présente invention concerne une bouteille comportant un évidement destiné à recevoir un bouchon enlevé.

On sait par l'art antérieur que des bouteilles qui contiennent des boissons alcooliques, comme par exemple des vins ou des distillats de grande qualité, sont fermées en utilisant un bouchon de qualité, c'est-à-dire en utilisant des bouchons dont le volume, après leur retrait de l'ouverture de la bouteille, augmente considérablement du fait de l'élasticité du bouchon.

Par l'art antérieur on sait également que pour conserver un tel bouchon qui vient d'être retiré il est possible d'entailler le capuchon entourant le col de la bouteille qui sert à recouvrir le bouchon afin de créer une petite bague apte à recevoir le bouchon retiré.

Mais dans la plupart des cas, le bouchon retiré est déposé par exemple sur une table où il n'est pas particulièrement décoratif, et de plus il y a un risque qu'il tache la nappe.

La présente invention a pour objet la création d'une bouteille qui permet d'éviter les inconvénients de l'art antérieur et qui fournit la possibilité de conserver le bouchon retiré d'une manière entièrement protégée et soigneusement et d'assurer en outre une réinsertion simple du bouchon non déformé dans l'ouverture de la bouteille.

Conformément à l'invention, cet objet est atteint en ce que la paroi formant le fût de la bouteille présente une déformation orientée vers l'intérieur de la bouteille qui délimite un évidement dans lequel peut être inséré le bouchon retiré.

De manière avantageuse, pour créer la possibilité d'insérer le bouchon de nouveau d'une manière simple dans l'ouverture de la bouteille et pour éviter que le bouchon retiré s'étende de manière et prenne une dimension rendant plus difficile une remise en place du bouchon dans l'ouverture de la bouteille, il est prévu que l'évidement destiné à recevoir le bouchon diminue avantageusement d'une manière tronconique vers l'intérieur de la bouteille.

Il est ainsi créé un évidement qui reçoit d'une manière sûre le bouchon retiré et qui assure en outre que pendant l'extension du bouchon celui-ci prenne une forme tronconique ce qui simplifie la remise en place du bouchon dans 5 l'ouverture de la bouteille.

Selon une caractéristique de l'invention, l'entrée de l'évidement a un diamètre plus grand que le diamètre du bouchon.

L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, 10 caractéristiques, détails et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative qui va suivre faite en référence aux dessins schématiques annexés donnés uniquement à titre d'exemple 15 illustrant un mode de réalisation de l'invention, et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue frontale, partiellement en coupe, d'une bouteille pourvue d'un évidement de réception d'un bouchon retiré ;

- la figure 2 représente un autre type de bouteille 20 pourvu d'un évidement de réception d'un bouchon retiré ;

- la figure 3 représente une bouteille, en une vue avant, pourvue d'un évidement de réception du bouchon retiré ; et

- la figure 4 représente la bouteille selon la figure 3 25 en une vue de côté et partiellement en coupe le long de la ligne IV-IV de la figure 3.

Comme on le voit sur la figure 1, la bouteille désignée dans son ensemble par 1 comporte un col 2 qui se termine par une bague connue 3 qui entoure l'ouverture 4 de la bouteille. 30 Après le remplissage de la bouteille 1, l'ouverture 4 est fermée de la manière habituelle en utilisant un bouchon 5.

A la hauteur voulue ou dans une autre position au choix, la paroi 6 formant le fut 7 de la bouteille 1 présente une déformation. La paroi 6 est déformée relativement à l'axe 35 longitudinal (X) de la bouteille, en réalisant un évidement 8 dans lequel peut être inséré le bouchon retiré 5.

De manière particulièrement avantageuse, les parois de délimitation de l'évidement 8 s'étendent suivant une allure convergente à ce qui confère une forme tronconique à l'évidement 8. Cette mesure simplifie, d'une part, 5 l'insertion du bouchon 5 après le retrait de celui-ci du col de la bouteille et, d'autre part, le bouchon 5 est retenu d'une manière sûre dans l'évidement 8.

De plus, le bouchon 5 qui, après son retrait de la bouteille, a tendance à augmenter de volume, reçoit une forme 10 tronconique, et une extrémité du bouchon 5 présente un diamètre qui est plus petit que le diamètre de l'ouverture de bouteille 4. Cette mesure permet de simplifier considérablement la réutilisation du bouchon 5, et il est possible de réutiliser le bouchon pour fermer de nouveau la 15 bouteille sans façonnage préalable.

La figure 2 représente une bouteille 1 dont la forme diffère par rapport au type de bouteille représenté sur la figure 1. Dans ce cas également, la paroi 6 de la bouteille est déformée relativement à l'axe X de la bouteille 1, et il 20 est créé un évidement 8 destiné à recevoir le bouchon 5 qui est représenté seulement schématiquement.

Il faut souligner que l'emplacement de l'évidement 8 peut être sélectionné librement par rapport au corps de la bouteille.

25 Il ressort de la figure 3 qui représente la bouteille 1 selon la figure 2 en une vue avant que le diamètre extérieur de l'entrée de l'évidement 8 est plus grand que le diamètre du bouchon retiré 5, et en ce qu'en outre le diamètre du fond 11 de l'évidement 8 est plus petit que le diamètre du 30 bouchon. Il est ainsi créé un évidement tronconique 8 qui diminue suivant un angle α de l'entrée 10 de la bouteille 1 vers le fond 11 de l'évidement.

La figure 4 représente une bouteille 1 qui reçoit dans son évidement 8 un bouchon 5 qui vient d'être retiré. On voit 35 l'entrée 10 de l'évidement 8 qui permet une introduction simple du bouchon 5. On voit en outre sur la figure comment l'évidement 8 entoure le bouchon 5 et fixe celui-ci en

position même lorsque le bouchon n'a été inséré que partiellement dans l'évidement 8.

Dès que le bouchon 5, qui a été représenté sur la figure 4 dans sa dimension non encore agrandie, augmente de 5 volume du fait de l'élasticité de la matière du bouchon, le bouchon 5 prend une forme tronconique et cela permet (lorsque le quantité de vin 15 n'est pas entièrement consommée) de réutiliser le bouchon 5 et d'introduire celui-ci sans difficulté dans l'ouverture 4 de la bouteille 1 et de 10 permettre au bouchon qui a été maintenu à l'état comprimé dans l'évidement 8 d'agrandir son volume pour fermer de manière étanche à l'air l'ouverture 4 de façon à conserver le reste du vin 15 d'une manière optimale.

Cette possibilité est appréciée notamment par des 15 hôtels et des restaurants lorsque ceux-ci reçoivent des clients pour une plus longue durée, comme par exemple des hôtels et des pensions dans des lieux de villégiature.

En outre, on attire encore l'attention sur le fait que le corps de la bouteille 1, quant à sa forme, ne constitue 20 pas l'objet de la présente invention, la forme de la bouteille 1 peut être choisie librement.

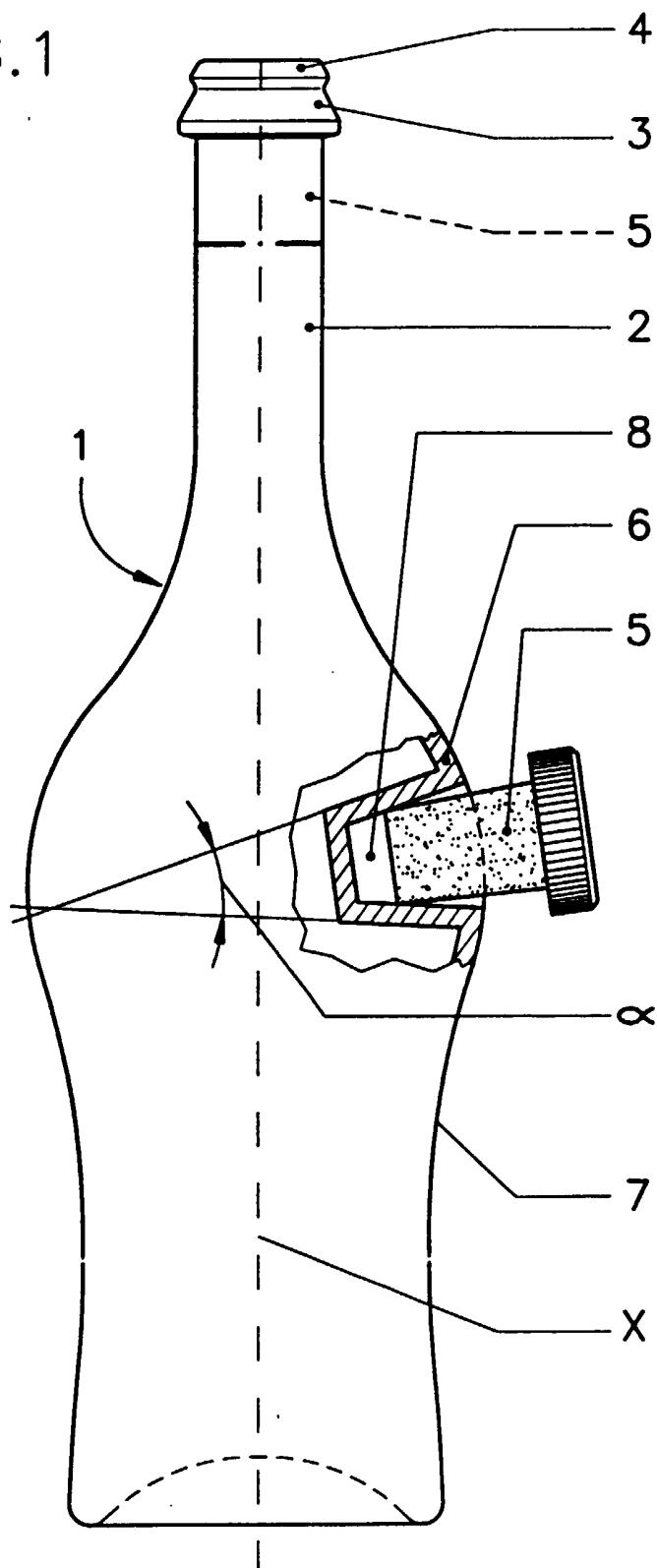
REVENDICATIONS

1. Bouteille comportant des moyens pour recevoir un bouchon retiré, caractérisée en ce que la paroi (6) formant le fût de la bouteille (1) présente une déformation orientée vers l'axe intérieur (X) de la bouteille qui délimite un 5 évidement (8) dans lequel peut être placé le bouchon retiré (5).

2. Bouteille selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'évidement (8) rétrécit de l'entrée (10) pour la réception du bouchon (5) de manière tronconique (α) vers 10 l'intérieur (X) de la bouteille (1).

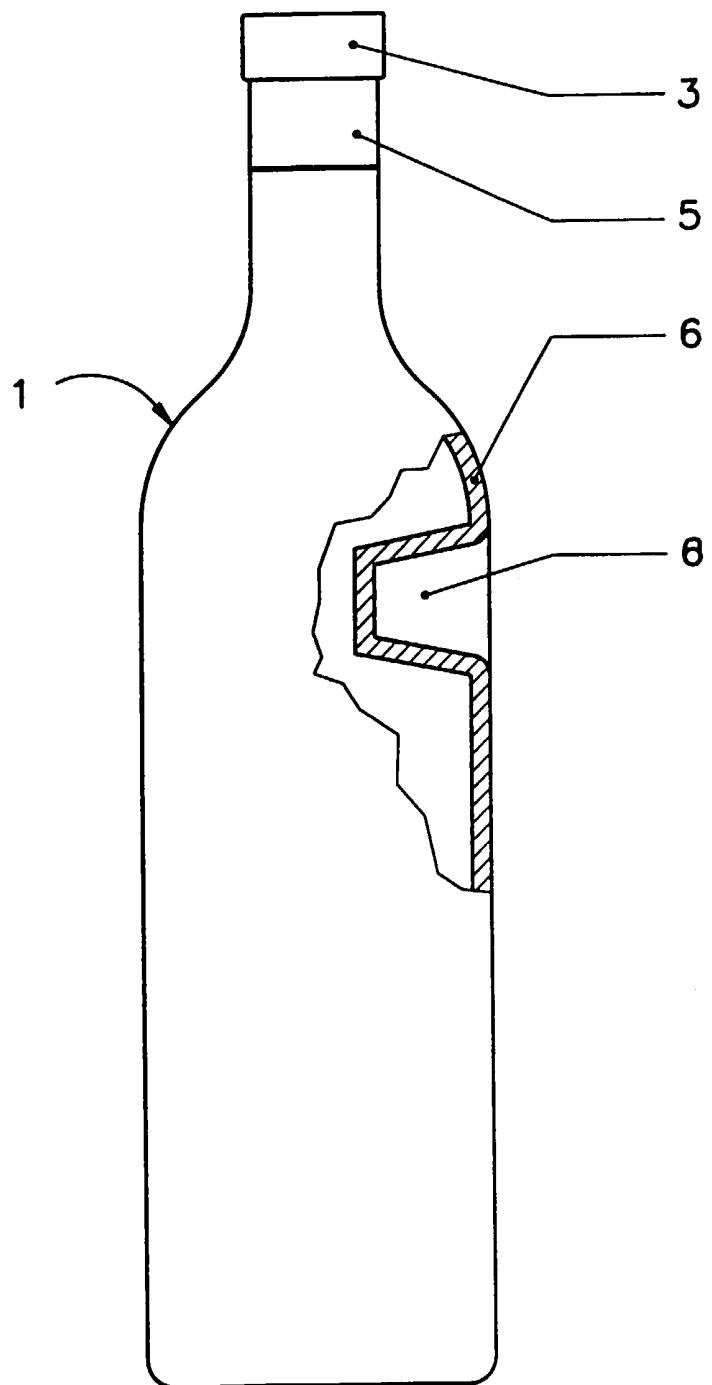
3. Bouteille selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'entrée (10) de l'évidement (8) a un diamètre qui est plus grand que le diamètre du bouchon (5).

FIG.1



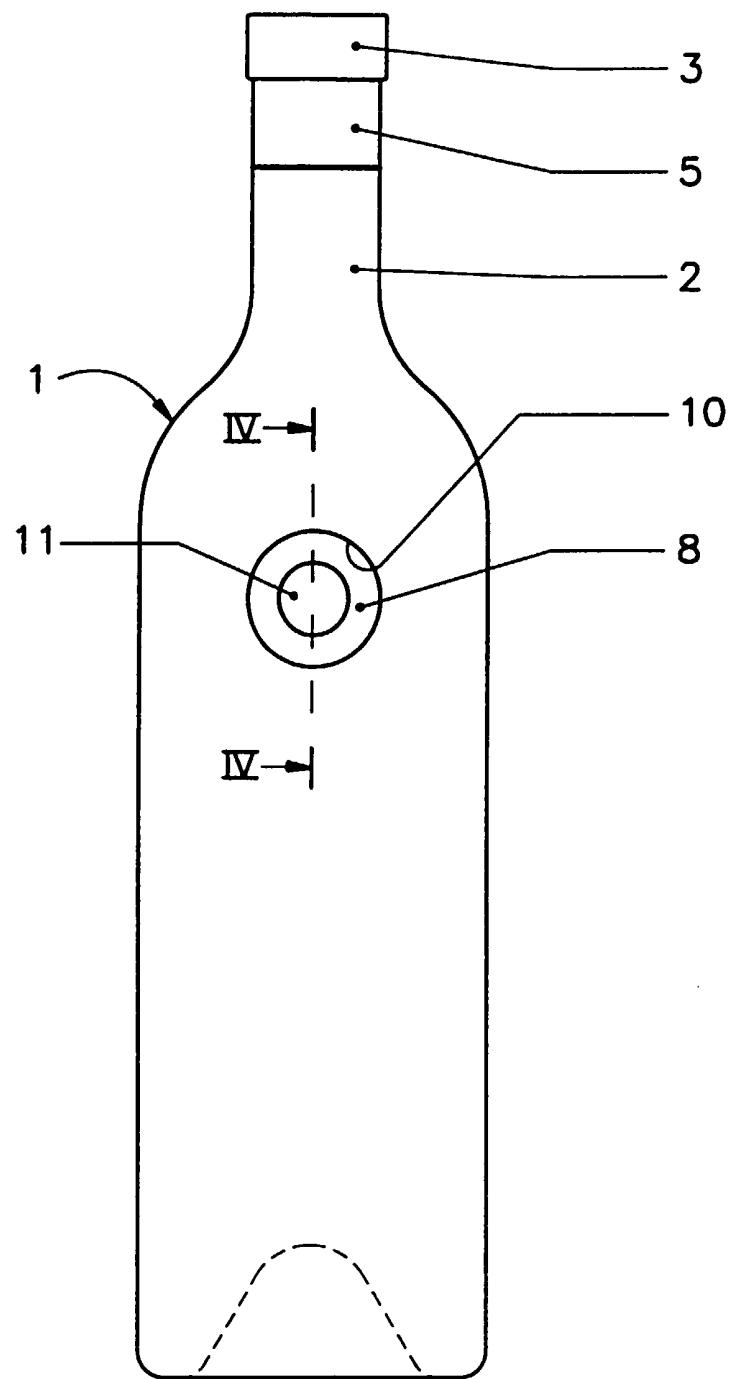
2-4

FIG.2



3-4

FIG.3



4-4

FIG. 4

